

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal du Village de Warden tenue le mercredi 17 juillet 2024, à 18h30, à la mairie du Village de Warden sise au 172, rue Principale à Warden.

Présences : Monsieur Philip Tétrault, maire
Monsieur Serge Blanchard, conseiller, poste numéro 1
Madame Normande Hébert, conseillère, poste numéro 2
Monsieur Guillaume Camille, conseiller, poste numéro 3
Madame Barbara Talbot, conseillère, poste numéro 4
Monsieur Martin Labrecque, conseiller, poste numéro 5
Monsieur Bruno Delorme, conseiller, poste numéro 6

Absent :

Le conseil siégeant au complet sous la présidence du maire, monsieur Philip Tétrault

Était également présent : Monsieur Robert Désilets
Directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 18h30, monsieur le maire, Philip Tétrault déclare la séance ouverte

2. Adoption de l'ordre du jour ;

2024-07-091 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

Sur une proposition de : Monsieur Serge Blanchard
appuyée par : Madame Normande Hébert
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil de la municipalité du village de Warden accepte l'ordre du jour tel que présenté;

ADOPTÉE

3. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

3.1 Octroi contrat de pavage sur la rue du Moulin ;

2024-07-092 OCTROI CONTRAT DE PAVAGE SUR LA RUE DU MOULIN ;

ATTENDU QUE des travaux d'aqueduc ont eu lieu sur la rue du Moulin suite au contrat de remplacement des conduites d'eau potable phase 2, secteur Nord de la municipalité;

ATTENDU QUE la section où les travaux d'aqueduc ont eu lieu est largement endommagée et qu'un nouveau pavage est nécessaire;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'invitation de trois soumissionnaires afin qu'ils nous soumettent un prix pour faire les travaux de pavage, et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le jeudi 11 septembre à 11 heures;

Sur une proposition de : Monsieur Bruno Delorme
appuyée par : Monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil du village de la municipalité de Warden octroi le contrat de pavage sur la rue du Moulin au plus bas soumissionnaire, soit la firme Pavage Maska Inc.pour un montant de 67,505.81 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

3.2 Approbation du décompte progressif no.4 et acceptation provisoire partielle concernant les travaux de mises à niveau (remplacement conduite eau potable) phase 2 secteur nord de la municipalité;

2024-07-093

APPROBATION DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO.4 ET ACCEPTATION PROVISoire PARTIELLE CONCERNANT LES TRAVAUX DE MISES À NIVEAU (REPLACEMENT CONDUITE EAU POTABLE) PHASE 2 SECTEUR NORD DE LA MUNICIPALITÉ;

ATTENDU QUE la municipalité du village de Warden a obtenu du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une lettre datée du 21 juin 2023 confirmant l'aide financière en lien avec son projet de remplacement de conduites d'alimentation en eau potable, phase 2, suite à la demande de la municipalité au programme PRIMEAU 2023 via la résolution 2023-05-063 lors de la séance régulière du 3 mai 2023;

ATTENDU QUE la municipalité du village de Warden a obtenu le 9 novembre 2023 l'approbation de son règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE la municipalité du village de Warden est allée en appel d'offres publiques sur SEAO pour la réalisation de son projet de mise aux normes des infrastructures de distribution d'eau potable (remplacement de conduites) et dont l'ouverture a eu lieu le jeudi 17 août 2023 à 10 heures à l'hôtel de ville de la municipalité;

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire a déposé une offre de service sur ce projet, soit TGC Inc,

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité du village de Warden, a octroyé le contrat à la firme TGC Inc. lors de la séance extraordinaire du 1^{er} novembre 2023 via la résolution 2023-11-122;

ATTENDU QUE tous les travaux prévus aux plans et devis seront payés selon l'avancement des travaux réalisés **au montant forfaitaire de 1 393 792.16 \$** (excluant les taxes applicables).

ATTENDU QU'aucun coût supplémentaire relié aux travaux prévus aux plans et devis ne sera accepté.

ATTENDU QUE tous travaux imprévus aux plans et devis seront payables sous forme d'ordre de changements.

ATTENDU QUE la firme FNX Innov, concepteur et surveillant des travaux présente aux membres du conseil, la **recommandation de paiement du décompte no.4 et acceptation provisoire partielle** concernant les travaux de remplacement de conduite effectués en date du 12 juillet 2024;

Sur une proposition de : Monsieur Guillaume Camille
Appuyé par : Madame Barbara Talbot
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la municipalité du village de Warden accepte la recommandation de la firme FNX Innov, mandatée pour la conception et de la surveillance du chantier et autorise son directeur général à signer tout document en lien **avec le décompte progressif no.4 et acceptation provisoire partielle concernant la section A,B et C du projet** et faire le paiement à l'entreprise TGC au montant créditeur de **285,726.41 taxes incluses**.

ADOPTÉE

3.3 Demande particulière pour de l'affichage temporaire – Serres et jardins – 6 rue du Moulin;

2024-07-094

**DEMANDE PARTICULIÈRE POUR DE L’AFFICHAGE TEMPORAIRE –
SERRES ET JARDINS – 6 RUE DU MOULIN;**

ATTENDU QU'une demande d'affichage particulière a été présentée de nouveau à l'inspectrice municipale par courriel le lundi 15 juillet dernier, concernant les **intersections de la rue Principale et de la rue du Pont, ainsi que la route 241 et la rue Principale;**

ATTENDU QU'une demande d'affichage particulière avait été présentée à l'inspectrice municipale par courriel le 22 juin 2024;

ATTENDU QUE la demande telle que présentée ne respecte pas le règlement de zonage de la municipalité;

ATTENDU QUE la demande est pour une période temporaire déterminée (24 juin au 1^{er} septembre 2024)

ATTENDU QUE le conseil municipal du village de Warden, avait adopté lors de la séance régulière du 3 juillet dernier, via la résolution 2024-07-088, une autorisation concernant l'intersection de la rue du Moulin et Principale;

Sur une proposition de : Madame Normande Hébert
Appuyée par : Monsieur Serge Blanchard
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil du village de la municipalité de Warden, après avoir analysé cette nouvelle demande, accepte celle-ci afin de permettre une plus grande visibilité de ce petit commerce local.

QUE le conseil du village de la municipalité de Warden exige cependant les conditions suivantes soit respectées afin de permettre cette autorisation;

- Le nombre d'enseignes autorisé (1) par intersection
- Que l'enseigne autorisée est d'une dimension de 16 pouces sur 32 pouces.
- L'emplacement autorisé (intersection des rues Principale et du Pont et route 241 et Principale)
- La période autorisée (24 juin au 1^{er} septembre 2024)
- L'entretien de ces enseignes
- Le retrait des enseignes devra respecter la date prévue dans la demande
- L'affichage ne doit pas nuire à la visibilité des automobilistes
- La municipalité n'est pas responsable des bris ou vol des enseignes

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 18h24.

Adoptée ce 3 juillet 2024

Robert Désilets
Directeur général et
Greffier-trésorier

Philip Tétrault
maire